

HANDICAP - INCLUSION

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure à nouveau engagé pour 3 ans de plus avec le FIPHFP*

*Fonds pour l'insertion des personnes handicapées pour la Fonction publique

Les signataires s'engagent à renforcer leurs actions en matière d'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Monsieur Pascal LEHONGRE, Président du Centre De Gestion de la FPT de l'Eure, accompagné de Mr Jérôme Grenier Premier Vice-Président du Centre de Gestion, Monsieur Marc Desjardins, directeur national du FIPHFP, et de Monsieur Jacques de Pesquidoux, directeur territorial handicap du FIPHFP, ont signé une nouvelle convention de 3 ans. Cette signature avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) permet d'assurer la pérennisation des actions engagées depuis 12 ans par le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure.

6,48% d'agents handicapés au sein des collectivités territoriale de l'Eure en 2020

A travers les différentes conventions, le FIPHFP et le Centre De Gestion de la FPT de l'Eure s'engagent ensemble, depuis 2009 pour l'intégration des personnes en situation de handicap et le maintien dans l'emploi des agents des collectivités territoriales présentant un handicap (et/ou des restrictions médicales).

Sur la période de la précédente convention (2019-2021) le budget alloué au recrutement de personnes en situation de handicap et leur maintien dans l'emploi a été de **186 180 €** financé par le FIPHFP. Près de **100 agents ont ainsi bénéficié d'une aide du FIPHFP** sur cette période.

Une nouvelle convention pour la période 2022-2024

Avec cette nouvelle convention, les signataires s'engagent d'ici 2024 à renforcer le recrutement et faciliter le maintien dans l'emploi ainsi que le reclassement professionnel d'agents en situation de handicap. Des actions de sensibilisations et d'informations à destination des gestionnaires RH et des agents sur le handicap au travail seront également menées. Concrètement, ces actions doivent permettre de :

- ✓ Informer et sensibiliser sur la politique handicap les encadrants de travailleurs en situation de handicap
- ✓ Qualifier les gestionnaires RH et les agents sur le handicap au travail
- ✓ Favoriser et accroître l'emploi durable d'agent en situation de handicap du Service Missions Temporaires du Centre de Gestion de l'Eure, notamment en leur permettant d'accéder aux formations pour les futures secrétaires de mairie.
- ✓ Réaliser des études des postes de travail afin de favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi,
- ✓ Favoriser l'apprentissage des personnes en situation de handicap, en les accompagnant et en faisant la promotion auprès des collectivités de l'Eure.

Cette nouvelle convention bénéficie d'un budget de **237 640 €** financé par le FIPHFP.

A propos du FIPHFP

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité. Depuis sa création, le taux d'emploi dans les trois Fonctions publiques est passé de 3,74 % en 2006 à 5,83 % en 2019.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc DESJARDINS : "il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la Fonction publique de l'État, de la Fonction publique territoriale, de la Fonction publique hospitalière et du budget" (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

A propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.